Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Juridique n°2025/11 - Mars 2025

L'Urssaf accompagne les entrepreneurs de La Réunion victimes du cyclone

L'Urssaf active des mesures d'urgence pour accompagner les chefs d'entreprise dont l'activité a été affectée par les effets du cyclone Garance à La Réunion.

Par un communiqué du 3 mars, l'Urssaf indique qu'elle fera preuve de compréhension face à un retard de déclaration, si l'entreprise est dans l'impossibilité temporaire de réaliser ses déclarations du fait des intempéries.

Vous pouvez la solliciter afin de demander le report de vos échéances de cotisations via la mise en place d'un délai de paiement.

Les pénalités et majorations de retard dues dans ce cadre feront l'objet d'une remise d'office.

Contactez l'Urssaf :

- par la messagerie sécurisée > « Messagerie » > « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle (catastrophe naturelle, incendie…) » ;
- par téléphone au 3957.